

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° I-33

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 21

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« égal à »

le mot :

« de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.